

Arrêté ministériel n° 2012-586 du 11 octobre 2012 modifiant l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 3.413 du 29 août 2011 portant diverses mesures relatives à la relation entre l'Administration et l'administré

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	11 octobre 2012
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 12 octobre 2012 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Public - Général ; Service public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2012/10-11-2012-586@2012.10.13>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.413 du 29 août 2011 portant diverses mesures relatives à la relation entre l'Administration et l'administré, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 3.413 du 29 août 2011 portant diverses mesures relatives à la relation entre l'Administration et l'administré ;

Article 1er

Voir l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011.

Article 2

Voir l'article 7 de l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011.

Article 3

Voir l'article 8 de l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011.

Article 4

Voir l'article 9 de l'arrêté ministériel n° 2011-468 du 29 août 2011.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 octobre 2012

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8090>